

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

Séance du 20 janvier 2026 à 17h30

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le

ID : 004-908566227-20260120-2026_01_01-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier, le comité directeur de l'Office de Tourisme intercommunal Verdon Tourisme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Communauté de Communes à Saint-André-les-Alpes (04) sous la présidence de Madame Magali SURLE-GIRIEUD, présidente.

Présents : Magali SURLE GIRIEUD ; Marion COZZI ; Serge PRATO ; Maurice LAUGIER ; Michele BIZOT GASTALDI ; Bernard CAUVIN ; Maxime CAZETTES ; Pierre-Louis VIVICORSI ; Valérie NOZAMBRINO ; Anabel ONCINA

Excusés : Jacques AUDIBERT ; Catherine ALBANO ; Patrick MANTRAND ; Lucas GUIBERT ; Frédéric CLUET (ayant donné pouvoir à Maurice LAUGIER) ; Christophe BARBAROUX ; Olivier GUERIN

Secrétaire désigné(e) : Marion COZZI

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Convocation adressée le 13 janvier 2026

2026-01-01 – Avenant à la convention de partenariat Intense Verdon

Exposé :

L'OTI Verdon Tourisme a signé en 2022, avec dix autres partenaires, une charte d'engagement qui définit la stratégie marketing et numérique, les principes et modalités de gouvernance et les engagements des parties pour une durée de 3 ans (de novembre 2022 à novembre 2025) pour la destination infra régionale Intense Verdon. Le collectif, désormais composé de 12 partenaires, souhaite réaffirmer sa volonté de coopération par un avenant à la charte d'engagement couvrant la période de 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

L'avenant a pour objet de :

- Renforcer la notoriété et l'attractivité de la destination « Intense Verdon ».
- Consolider une stratégie touristique concertée entre les partenaires.
- Pérenniser les moyens humains, financiers et organisationnels pour porter cette stratégie.
- Confirmer le rôle de l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence comme chef de file.

Il prévoit la poursuite de 4 axes stratégiques :

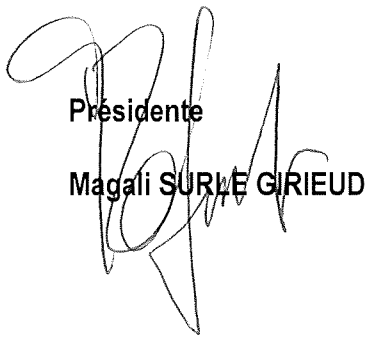
- Axe 1 : Visibilité et rayonnement de la destination
- Axe 2 : Montée en puissance digitale
- Axe 3 : Coordination partenariale et soutien au déploiement
- Axe 4 : Mesure d'impact et adaptation continue

La contribution annuelle prévue pour chaque partenaire est de 10 000€ en 2026, 2027, et 2028.

Décision :

Compte tenu de ce qui est exposé, et après en avoir délibéré, le comité directeur décide à l'unanimité:

- D'approuver l'adhésion à l'avenant de la charte d'engagement 2026-2028
- De solliciter la gouvernance Intense Verdon pour que les modalités de participation financière des partenaires soient remises à plat à l'occasion de ce nouvel engagement contractuel pour un rééquilibrage territorial
- D'autoriser la Présidente ou la Directrice à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération



Présidente
Magali SURIE GIRIEUD

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le

Se ID : 004-908566227-20260120-2026_01_01-DE

Marion COZZI

